

IX.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1878 est basé sur un effectif de 1,774 hommes et de 1,222 chevaux;

L'effectif qui a servi de base au Budget de l'exercice 1877, était de 1,731 hommes et de 1,182 chevaux;

Il y a donc pour 1878 une augmentation de 43 hommes et de 40 chevaux.

Cette différence, qui est détaillée au tableau ci-dessous, est due :

1° Aux dispositions de l'arrêté royal du 18 avril 1876, n° 4268, qui a modifié la composition des brigades de Seraing et de Mouscron, et qui a créé de nouvelles brigades à Oostmalle et à Modave;

2° Aux dispositions qui seront prises pour augmenter le Corps de 1 maréchal des logis pour la seconde lieutenance de Bruxelles, et de 32 brigadiers, destinés à remplacer les militaires qui sont actuellement distraits du service des brigades, pour faire les fonctions de secrétaire près des commandants des 32 districts militaires.

DÉSIGNATIONS.	MARÉCHAUX des logis		BRIGADIERS		GENDARMES		TOTAUX		
	à	à	à	à	n	à	hommes	chevaux.	
	cheval.	pied.	cheval.	pied.	cheval.	pied.			
<i>Augmentations.</i>									
Brigade de Seraing.	1	"	"	"	6	"	7	7	
Brigade de Mouscron	1	"	"	"	"	2	3	1	
Brigade d'Oostmalle et de Modave	"	"	"	2	"	6	8	"	
Deuxième lieutenance de Bruxelles. . . .	1	"	"	"	"	"	1	1	
Trente-deux districts militaires	"	"	32	"	"	"	32	32	
TOTAUX.	3	"	32	2	6	8	51	41	
<i>Diminutions.</i>									
Brigade de Seraing.	"	1	"	"	"	6	7	"	
Brigade de Mouscron	"	"	1	"	"	"	1	1	
TOTAUX.	"	1	1	"	"	6	8	1	
Différences. {	Augmentations	3	"	31	2	6	2	43	40
	Diminutions	"	1	"	"	"	"		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1878 s'élèvent à la	
somme totale de	fr. 2,920,000 »
Les crédits alloués pour l'exercice 1877 s'élèvent à . . .	2,833,000 »
Le Budget de 1878 présente donc une augmentation de fr.	<u>87,000 »</u>

Les causes de cette augmentation sont expliquées dans les notes qui suivent :

1° L'augmentation d'effectif de 43 hommes et de 40 chevaux indiquée plus haut occasionne une dépense annuelle de fr. 72,553 75 c^s, qui se répartit comme suit, sur les divers littéras de l'article unique du Budget, SAVOIR :

Litt. a. Solde des sous-officiers et gendarmes	fr. 55,042 »
— b. Fourrages de 40 chevaux, soit 14,600 journées à fr. 1-10.	16,060 »
— c. Buffleterie et { 40 hommes à cheval à 2 fr ^s . fr. 80 » } harnachement { 3 hommes à pied à 1 franc. . . 3 » }	83 »
— d. Casernement des hommes, 43 hommes ou 15,695 journées à 5 centimes	784 75
— e. Casernement des chevaux, 40 chevaux ou 14,600 journées à 4 centimes	584 »
TOTAL.	fr. <u>72,553 75</u>

2° Les moyens de transport pour les détachements en marche, ne sont prévus au Budget que pour une somme de 200 francs, qui est insuffisante pour assurer le service, surtout lorsque, par suite de circonstances particulières, le Département de la Guerre doit diriger des détachements de gendarmerie, par chemin de fer, sur des localités où l'ordre est troublé.

En 1876, un crédit supplémentaire a dû être demandé pour couvrir le déficit du littéra g, et il est indispensable de porter à 4,000 francs le crédit ordinaire affecté au service des transports, soit une augmentation de 5,800 »

3° Un crédit de 3,000 francs est porté depuis 1876, au litt. k, pour les soins sanitaires des hommes et des chevaux dans les localités où le service de santé n'est pas assuré par les médecins et les vétérinaires de l'armée.

Comme les gendarmes des brigades rurales devaient antérieurement payer de leurs deniers les vétérinaires civils qui

A REPORTER. . . fr. 76,353 75

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 76,353 75

trahaient leurs chevaux, le Département de la Guerre n'avait aucune donnée sur le montant probable de cette dépense, et il en a évalué le chiffre d'une manière approximative.

Mais d'après les faits qui sont aujourd'hui constatés, et qui ont nécessité pour l'exercice 1876 une demande de crédit supplémentaire, il y a lieu de porter à 12,000 francs le crédit ordinaire alloué au litt. k; soit une augmentation de. . . . 9,000 »

4° Diminué en moins sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre total du Budget 1,646 25

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . fr. 87,000 »

Le prix des rations de fourrages est encore évalué au Budget de 1878, aux taux portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, bien que la valeur des denrées fourragères n'ait pas cessé d'être beaucoup plus élevée.

Si le renchérissement de ces denrées se maintient pendant l'exercice 1878, le Département de la Guerre devra demander à la Législature un crédit supplémentaire, pour couvrir l'insuffisance de l'allocation portée au litt. b du Budget de la Gendarmerie.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1878 est fixé à la somme de *deux millions neuf cent vingt mille francs* (2,920,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX. 50 64 1,724 1,158 1,774 1,222 GENDARMERIE. a) Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 200,293 50 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,975,909 25 TOTAL. 2,176,202 75 Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. 60,000 " Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir : 60 hommes à cheval, à 400 francs 24,000 " 40 — à pied, à 150 francs 6,000 " 30,000 " TOTAL. 2,206,202 75 A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,514 50 2,260,688 25 Fourrages. 25,560 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c'. 50,568 " 101,835 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 25 c'. 127,295 75 520,835 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 10 c' 352,018 50 TOTAL. 510,580 25 A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 7,520 50 503,059 95 Entretien de la buffeterie et du harnachement. 566 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 566 " 1,158 — à cheval, à 2 francs par an. 2,316 " 2,882 " 2,020,000 " Casernement des hommes. 620,260 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 31,465 " Casernement des chevaux. 422,670 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes. 16,906 80 Dépenses diverses. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 53,000 " Moyens de transport aux troupes en marche 4,000 " Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 15,000 " Armement et munitions. 12,000 " Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 12,000 " Transport de fonds, d'effets, etc 1,000 " Dépenses imprévues, non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 5,000 " TOTAUX. fr. 2,020,000 "		

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																			
					a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																		
					Officiers.																																																																																																		
					<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Général major (1)</td><td>1,098</td><td>12,700 »</td><td>12,700 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>730</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,190</td><td>6,600 »</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>730</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habill.</td><td>»</td><td>3,480 »</td><td>3,480 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>8,110</td><td>5,500 »</td><td>38,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>11</td><td>»</td><td>11</td><td>Lieutenants</td><td>4,018</td><td>3,280 »</td><td>35,750 »</td></tr><tr><td>22</td><td>»</td><td>22</td><td>Sous-lieutenants</td><td>8,030</td><td>2,930 »</td><td>64,900 »</td></tr><tr><td>48</td><td>2</td><td>64</td><td></td><td>23,360</td><td></td><td>201,300 »</td></tr><tr><td colspan="3">50</td><td colspan="3">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .</td><td>1,006 50</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td colspan="3">Reste fr.</td><td>200,293 50</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général major (1)	1,098	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,480 »	3,480 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	8,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	11	»	11	Lieutenants	4,018	3,280 »	35,750 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,930 »	64,900 »	48	2	64		23,360		201,300 »	50			A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .			1,006 50				Reste fr.			200,293 50
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																	
1	»	3	Général major (1)	1,098	12,700 »	12,700 »																																																																																																	
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																	
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																	
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																	
»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																	
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,480 »	3,480 »																																																																																																	
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	8,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																	
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																	
11	»	11	Lieutenants	4,018	3,280 »	35,750 »																																																																																																	
22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,930 »	64,900 »																																																																																																	
48	2	64		23,360		201,300 »																																																																																																	
50			A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .			1,006 50																																																																																																	
			Reste fr.			200,293 50																																																																																																	
					(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																		
					Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																		
					<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th>SOLDE journalière</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><th></th><th></th><th></th><th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th><th>de fourrages.</th><th></th><th></th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>63</td><td>63</td><td>Maréchaux des logis à cheval</td><td>23,725</td><td>23,725</td><td>3 90</td><td>92,527 50</td></tr><tr><td>29</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>10,585</td><td>»</td><td>3 10</td><td>32,813 50</td></tr><tr><td>177</td><td>177</td><td>Brigadiers à cheval</td><td>64,605</td><td>64,605</td><td>3 60</td><td>232,578 »</td></tr><tr><td>79</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>28,855</td><td>»</td><td>2 90</td><td>83,621 50</td></tr><tr><td>903</td><td>903</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>329,895</td><td>329,895</td><td>3 25</td><td>1,071,183 75</td></tr><tr><td>458</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>167,170</td><td>»</td><td>2 65</td><td>443,000 50</td></tr><tr><td>1,724</td><td>1,158</td><td></td><td>629,260</td><td>422,070</td><td></td><td>1,075,909 25</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td colspan="2">A AJOUTER : Chevaux d'officier.</td><td>23,360</td><td></td></tr><tr><td colspan="3"></td><td colspan="2">TOTAL GÉNÉRAL.</td><td>446,030</td><td></td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.			4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	63	63	Maréchaux des logis à cheval	23,725	23,725	3 90	92,527 50	29	»	— — à pied	10,585	»	3 10	32,813 50	177	177	Brigadiers à cheval	64,605	64,605	3 60	232,578 »	79	»	— à pied	28,855	»	2 90	83,621 50	903	903	Gendarmes à cheval	329,895	329,895	3 25	1,071,183 75	458	»	— à pied	167,170	»	2 65	443,000 50	1,724	1,158		629,260	422,070		1,075,909 25				A AJOUTER : Chevaux d'officier.		23,360					TOTAL GÉNÉRAL.		446,030								
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.																																																																																																	
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																			
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																	
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																	
63	63	Maréchaux des logis à cheval	23,725	23,725	3 90	92,527 50																																																																																																	
29	»	— — à pied	10,585	»	3 10	32,813 50																																																																																																	
177	177	Brigadiers à cheval	64,605	64,605	3 60	232,578 »																																																																																																	
79	»	— à pied	28,855	»	2 90	83,621 50																																																																																																	
903	903	Gendarmes à cheval	329,895	329,895	3 25	1,071,183 75																																																																																																	
458	»	— à pied	167,170	»	2 65	443,000 50																																																																																																	
1,724	1,158		629,260	422,070		1,075,909 25																																																																																																	
			A AJOUTER : Chevaux d'officier.		23,360																																																																																																		
			TOTAL GÉNÉRAL.		446,030																																																																																																		
2,020,000	2,853,000	87,000	»	»																																																																																																			
2,020,000	2,853,000	87,000	»	»																																																																																																			

(390)